



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 11 juin 2024

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

Dates de dépôt des candidatures pour les élections législatives

Les électeurs, âgés de 18 ans au moins, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques, et inscrits sur les listes électorales, sont convoqués le dimanche 30 juin 2024 en vue de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Les déclarations de candidatures seront reçues par le représentant de l'État à partir du mercredi 12 et jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h.

Pour le second tour, les déclarations de candidatures seront déposées à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18h.

Vous êtes candidat aux élections législatives :

Le formulaire de déclaration de candidature (**Cerfa n°16110*02**) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071>

Les candidatures sont à déposer à la préfecture de la Moselle à Metz du mercredi 12 juin au dimanche 16 juin inclus jusqu'à 18h. Un système de prise de rendez-vous en ligne sera ouvert pour vous permettre de réserver un créneau pour déposer votre candidature. Plus d'informations sur :

<https://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Elections/Elections-legislatives-2024-Depot-des-candidatures>

Les dossiers de candidature doivent être fournis en double exemplaire, accompagnés des documents suivants :

- un justificatif d'identité du candidat et de celui du remplaçant ;
- une attestation de qualité d'électeur et de celle du remplaçant ;
- la déclaration d'acceptation du remplaçant, manuscrite et originale ;
- la preuve de désignation d'un mandataire financier.

Pour mémoire, seul le candidat ou son remplaçant doit déposer personnellement le dossier de candidature.

Vous êtes une commune :

Les services de la préfecture s'efforcent de répondre à vos demandes en fonction des informations dont ils disposent. Merci de ne pas solliciter les services téléphoniquement pour le moment.

Les listes électorales qui seront utilisées pour l'élection sont celles arrêtées à la date du 10 juin 2024. Toutes les inscriptions qui interviennent désormais ne peuvent pas être prises en compte pour la participation au scrutin des 30 juin et 7 juillet prochain.

Une rubrique « élections législatives 2024 » a été créée sur le site de la préfecture :
<https://www.moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/ Elections-Politiques/Elections-Legislatives/Elections-Legislatives-2024>.

Elle sera alimentée régulièrement pour vous informer au mieux. Référez-y vous en priorité.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélie Van de Louw : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle